

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE OPTION CONSOMMATEURS**

1. **Reference:** HQD-1, Document 1, pp 40-44; Appendix A: Low-Income Energy Efficiency Program, pp 16-17

Preamble: Hydro-Québec Distribution is proposing two separate lower-income home visit programs in the 2005-2010 PGEÉ. The first program, a pilot program, which is an addition to the AEÉ Energide Home Inspection program, entitled « Inspection énergétique ÉnerGuide de l'Agence de l'efficacité énergétique, volet spécifique aux ménages à budget modeste ». For simplicity's sake, we will refer to it as the **AEÉ Energide Lower Income Home Inspection Program**.

The second program, which HQD has supported since 2003, is the « Programme d'efficacité chez les ménages à budget modeste de l'Agence de l'efficacité énergétique ». For simplicity's sake, we will refer to it as the **AEÉ Lower Income Home Visit Program**. It appears that within this second program, there are three levels of inspection – or sub-programs – funded by HQD: (i) for electrical heating customers (TAE); (ii) for electrical heating customers, and including the installation of an electronic thermostat (TAE + thermostat); and (iii) for non-electrical heating customers (non-TAE).

The following are general questions about the two programs.

Question:

- 1.1 For each home visit program (AEÉ Energide Lower Income Home Inspection Program and AEÉ Lower Income Home Visit Program), please provide:

(i) a detailed breakdown of the estimated variable costs (e.g. the cost of the energy assessment, any follow-up visits, as well as the purchase and installation of the individual measures involved; use Appendix A, p. 16, Table 3 as a guideline);

(ii) an estimate of the fixed costs associated with each program (see Appendix A, p. 16, section 5.2 for further explanation);

(iii) the range of potential energy savings associated with each individual measure in terms of both % reduction of energy bill and average savings in kWh (see Appendix A, p. 17, Table 4 as a guideline).

If there are differences in the measures undertaken in AEÉ Lower Income Home Visit Program for TAE, TAE + thermostat, and non-TAE visits, the breakdowns (i)-(iii) should distinguish between TAE and non-TAE visits for this program.

Note: If some of the data requested is unavailable, please provide as much detail as possible.

Réponse:

Les réponses aux sous questions i) et ii) sont fournies aux tableaux 1 et 2 ci-joints. Les coûts variables du Distributeur sont associés au coût unitaire par visite qui varie au volet 1 selon que le client soit TAE ou non (où TAE signifie dont la source principale pour le chauffage des locaux est l'électricité), et au volet 2 selon que le client soit propriétaire ou locataire. Les hypothèses à la base de ces coûts unitaires et des répartitions de nombres de clients ont été fournies aux pages 3 à 6 de 12, HQD-5, Document 1, Annexe B de R-3519-2003.

**TABLEAU 1
COÛTS DU PROGRAMME INSPECTION ÉNERGÉTIQUE ÉNERGUIDE**

No. de ligne		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2004-2010
1									
2	Gain unitaire par bâtiment rénové = 4000 kWh/an								
3									
4	Inspections avant travaux	Bâtiments	125	1 200	2 400	2 400	2 400	2 400	13 325
5	85% des bâtiments réaliseront des travaux	Bâtiments	106	1 020	2 040	2 040	2 040	2 040	11 326
6	en GWh implantés	GWh	0,4	4,5	12,7	20,8	29,0	37,1	45,3
7									
8	Coût des inspections pour HQD (150\$/chaque)	k\$	19	180	360	360	360	360	1 999
9	Coût des inspections pour l'OEÉ (350\$/ 2 inspections (avant et après))	k\$	40	384	768	768	768	768	4 264
10	Aide financière pour les travaux d'HQD en moyenne 2 000 \$/bâtiment	k\$	213	2 040	4 080	4 080	4 080	4 080	22 653
11	Aide financière pour les travaux de l'OEÉ en moyenne 500 \$/bâtiment	k\$	53	510	1 020	1 020	1 020	1 020	5 663
12	Coûts variables d'HQD	k\$	231	2 220	4 440	4 440	4 440	4 440	24 651
13	Contribution d'HQD aux coûts fixes de l'AEÉ (dévelop. & gestion)	k\$	250	400	800	800	800	800	4 650
14									
15	Contribution totale d'HQD à l'AEÉ	k\$	481	2 620	5 240	5 240	5 240	5 240	29 301
16	Gestion HQD = coût fixe	k\$	65	65	65	65	65	65	455
17	Investissement total HQD	k\$	546	2 685	5 305	5 305	5 305	5 305	29 756
18	Investissement des partenaires	k\$	93	894	1 788	1 788	1 788	1 788	9 927
19	Investissement des clients = 250\$ chacun pour les travaux	k\$	27	255	510	510	510	510	2 832

En ce qui concerne la contribution du Distributeur aux coûts fixes de l'AEÉ, elle a été déterminée globalement avec celle-ci de façon à couvrir les coûts additionnels prévus tant au niveau du développement de ces volets (formation, matériel de sensibilisation et de promotion) que de leur gestion (personnel et système de suivi). Le Distributeur n'en possède pas une fine répartition. À ceux-ci, le Distributeur ajoute les frais de gestion interne que lui génèrent ce programme.

TABLEAU 2
COÛTS DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
CHEZ LES MÉNAGES À BUDGET MODESTE

No. de ligne			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005-2010
1	Volet 1 : Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)								
2									
3		Nombre annuel total de visites ménages	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200	37 200
4		Nombre de visites TAE = 80 % ménages	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	29 760
5		Nombre de visites NON TAE = 20% ménages	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	7 440
6		GWh implantés (821 kWh chez TAE et 205 kWh chez NON TAE) * GWh *	10,6	14,9	19,3	23,6	27,9	32,2	
7		Visites TAE : contribution d'HQD de 280 \$/visite	1 388,8	1 388,8	1 388,8	1 388,8	1 388,8	1 388,8	8 332,8
8		Visites Non-TAE : contribution d'HQD de 70 \$/visite	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8	520,8
9		Coûts variables d'HQD	1 475,6	1 475,6	1 475,6	1 475,6	1 475,6	1 475,6	8 853,6
10		Contribution d'HQD aux coûts fixes à l'AEÉ	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 200,0
11		Contribution totale d'HQD à l'AEÉ (variable et fixe)	1 675,6	1 675,6	1 675,6	1 675,6	1 675,6	1 675,6	10 053,6
12		Gestion HQD = Coût fixe	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0	390,0
13		Investissement total HQD	1 740,6	1 740,6	1 740,6	1 740,6	1 740,6	1 740,6	10 443,6
14		Investissement de l'AEÉ (Partenaire)	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 400,0
15		Investissement Clients participants	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16									
17	Volet 2 : Installation gratuite de thermostats électroniques								
18									
19		85% des propriétaires TAE avec moyenne de 6,3 thermostats ménages	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	7 589
20		50% des locataires TAE avec moyenne de 4,6 thermostats ménages	1 736	1 736	1 736	1 736	1 736	1 736	10 416
21		Nombre total de propriétaires et locataires ménages	3 001	3 001	3 001	3 001	3 001	3 001	18 005
22		GWh implantés (125 kWh/thermostat) * GWh *	3,1	5,0	7,0	9,0	11,0	13,0	
23		Propriétaires à 340\$/visite	430,0	430,0	430,0	430,0	430,0	430,0	2 580,2
24		Locataires à 280\$/visite	486,1	486,1	486,1	486,1	486,1	486,1	2 916,5
25		Coûts variables d'HQD	916,1	916,1	916,1	916,1	916,1	916,1	5 496,7
26		Contribution d'HQD aux coûts fixes de l'AEÉ	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	900,0
27		Contribution totale d'HQD à l'AEÉ (variable et fixe)	1 066,1	1 066,1	1 066,1	1 066,1	1 066,1	1 066,1	6 396,7
28		Gestion HQD = Coût fixe	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0	390,0
29		Investissement total HQD	1 131,1	1 131,1	1 131,1	1 131,1	1 131,1	1 131,1	6 786,7
30		Investissement de l'AEÉ (Partenaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31		Investissement Clients participants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
32									
33	TOTAL Programme Ménages à budget modeste								
34									
35		GWh implantés * GWh *	13,7	20,0	26,3	32,6	38,9	45,3	
36		Coûts variables d'HQD	2 391,7	2 391,7	2 391,7	2 391,7	2 391,7	2 391,7	14 350,3
37		Contribution d'HQD aux coûts fixes de l'AEÉ	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	2 100,0
38		Contribution totale d'HQD à l'AEÉ (variable et fixe)	2 741,7	2 741,7	2 741,7	2 741,7	2 741,7	2 741,7	16 450,3
39		Gestion HQD = Coût fixe	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	780,0
40		Investissement total HQD	2 871,7	2 871,7	2 871,7	2 871,7	2 871,7	2 871,7	17 230,3
41		Investissement de l'AEÉ - Partenaires	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 400,0
42		Investissement Clients	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
43									
44									

* inclus l'impact énergétique relié à la contribution financière du Distributeur à ce programme depuis 2003 ou 2004 selon le volet.

En ce qui concerne la réponse à la question iii), pour le volet Ménages à budget modeste du programme d'Inspection énergétique *ÉnerGuide*, toutes les mesures améliorant la performance énergétique du bâtiment sont admissibles. Les plus fréquentes sont l'isolation de l'entretoit, des murs, du sous-sol, le remplacement des fenêtres, l'infiltration. Selon l'état du bâtiment, l'application de l'une ou de plusieurs de ces mesures peuvent réduire la facture électrique de 2 000 à plus de 5 000 kWh dans certains cas, ce qui peut représenter une diminution de 15 à 25%.

Pour le programme *Ménages à budget modeste*, lors de la visite du volet 1, selon les besoins du ménage et l'état de leur logement et de leurs équipements, un ensemble de mesures d'une valeur moyenne de 50 \$ est installé. Les mesures les plus fréquemment installées et leur gain unitaire moyen annuel sont les suivants :

- l'installation de coupe froid, de coupe bise et de pellicule de plastique : de 200 à 2 000 kWh
- l'installation de pomme de douche économique : de 94 à 250 kWh
- l'installation de fluorescents compacts : de 18 à 93 kWh.

Ces gains varient selon plusieurs facteurs : catégories et âge des résidences (unifamiliales, logement dans un « plex » ou dans un immeuble), localisation géographique, nombre d'occupants, chauffage des locaux électrique ou non, qualité de l'enveloppe thermique, appareils électriques et habitudes de consommation. L'ensemble de ces mesures génèrent en moyenne des économies annuelles d'environ 5 % de la facture d'électricité du ménage visité (soit de 2,5 à 10%) selon le rapport final du groupe de travail *Programme des ménages à budget modeste* sous la responsabilité de l'AEÉ en juillet 2002 (page 3 de 49), déposé en annexe A, HQD-5, document 1, R-3519-2003.

De plus, lors de cette visite, le *Diagnostic Mieux consommer* du Distributeur est réalisé. La liste des mesures recommandées par cet outil a été fournie en réponse à la demande 4.7 de SE / AQLPA dans le dossier R-3519-2003, à la pièce HQD-2, Document 5.

Lors du volet 2 – Installation gratuite des thermostats électroniques, le gain annuel moyen par thermostat installé est de 125 kWh par année, ou une réduction de 8 à 10 % de la charge annuelle de chauffage électrique.

1.2 Please specify how the HQD contribution for each program is allocated among the variable and fixed costs as described in 1.1 (i) and (ii).

Réponse:

Voir la réponse 1.1 précédente.

1.3 Specifically, what proportion of HQD's contribution to each program, as described in "Nature et niveau de l'aide" on pp. 41 and pp. 43-44, is allocated to variable program costs versus fixed costs?

Réponse:

La contribution du Distributeur décrite dans les sous-sections « Nature et niveau de l'aide » se retrouve entièrement dans les coûts variables de ces programmes. Elle correspond à 100 % des coûts variables présentés.

1.4 There are two generally accepted approaches for determining energy savings from an energy efficiency program: (i) through a home assessment after the installation of the measures; (ii) through an estimate of energy savings based on assumptions and experience.

1.4.1 Please describe the follow-up measures to determine energy savings involved in each program.

Réponse:

Pour les deux volets du programme d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste de l'AEÉ, les mesures de suivi prévues par l'AEÉ et le Distributeur, sont des études annuelles d'évaluation auprès d'un échantillon de participants. Les gains énergétiques prévus pour ce programme sont des estimés basés sur l'expérience de ce programme et des gains unitaires de mesures appliquées reconnus par l'AEÉ et le Distributeur.

À cet effet, un bilan de l'ensemble des produits installés et des mesures proposées sera disponible lorsque l'outil de saisie informatique développé par l'AEÉ pour ses agents de livraison, sera opérationnel.

En ce qui concerne le volet spécifique aux ménages à budget modeste du programme *Inspection énergétique ÉnerGuide* de l'AEÉ, le suivi des économies d'énergie réalisées sera fait par la comparaison des deux inspections propres à ce programme, soit celles avant et après les travaux (types A et B). Puisque c'est une phase de rodage, une étude de satisfaction auprès de la clientèle participante est également prévue.

1.4.2 Please explain in detail how energy savings for each program will be determined for the purposes of calculating lost revenues for the revenue requirements.

Réponse:

Les économies d'énergie (en GWh) prévues pour chacun de ces programmes ont été présentées comme un élément de réponse à la demande 1.1 précédente. Les hypothèses de calcul à la base de ces économies d'énergie ont été expliquées dans les versions précédentes du PGEÉ à la Régie de l'énergie, soit dans les dossiers R-3473-2001, mais plus explicitement, dans les pièces HQD-5, Documents 1 et 2 du dossier R-3519-2003, soit la demande d'approbation d'un budget additionnel : augmentation de la contribution financière du Distributeur aux programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique, 31 mars 2004.

Par ailleurs, comme pour tous les autres programmes d'économies d'énergie du Distributeur, leurs impacts annuels (en GWh) sont soustraits de la prévision de la demande d'électricité. À partir de celle-ci, le Distributeur réalise la prévision de ses revenus annuels de ventes d'électricité, sur laquelle il établit ses besoins en revenus requis nécessaires à sa demande annuelle relative à l'établissement des tarifs d'électricité.

- 1.5 Please provide the cut-off incomes (alluded to as “certains seuils définis par le gouvernement du Québec” in HQD-1, Document 1, p. 42) for each program and provide the original source of the cut-off incomes, as well as the rationale for their use.

Réponse:

L'historique de la détermination des seuils de revenus par ménage et les niveaux en vigueur actuellement pour être éligible à ces deux programmes a été fourni par le Distributeur en réponse à la demande 5.2 de Union des consommateurs à HQD-6, Document 4 dans le dossier R-3519-2003.

- 1.6 Please describe the eligibility criteria and screening process for each program.

Réponse:

Les critères d'éligibilité et le processus de sélection pour chacun de ces programmes ont été décrits sous les rubriques "Les participants", aux pages 6 et 11 de 12, de HQD-5, Document 1, Annexe B, dans le dossier R-3519-2003.

- 1.6.1 Does the screening process use a formal application system where customers must provide supporting documents to qualify for

the program or does the process involve a “self identification” system wherein customers confirm their eligibility in writing, but are not required to submit supporting documents?

Réponse:

Le processus de sélection pour ces programmes n'exige de la part des clients aucun document ou preuve à l'appui, mais une simple déclaration écrite de leur part indiquant qu'ils respectent les seuils de revenus présentés en réponse à la demande 1.5 précédente, sauf pour le volet Installation gratuite de thermostats électroniques, où d'autres consentements écrits sont exigés pour l'autorisation des travaux des entrepreneurs - électriciens. Voir à cet effet, la réponse que le Distributeur a fournie à la demande 10.3 de la Régie à HQD-5, Document 1.

De plus, le Distributeur a demandé à l'AEÉ d'effectuer, de concert avec le ministère des Revenus, en 2005 par échantillonnage, des vérifications du respect de ces seuils de revenus auprès des ménages visités.

1.6.2 Are these the eligibility criteria and screening processes the same for each program delivery agent? If not, please explain how they differ.

Réponse:

Oui, les critères d'éligibilité et le processus de sélection appliqués par chacun des agents livreurs sont les mêmes pour ces programmes, sauf pour la phase de rodage du volet spécifique aux ménages à budget modeste du programme *Inspection énergétique ÉnerGuide* de l'AEÉ. Pour celle-ci, l'AEÉ a procédé l'été dernier, de concert avec ses agents de livraison, à la répartition par région géographique des 125 cas à réaliser en 2004.

1.7 In Ontario, electric utilities are being encouraged to cooperate with gas distributors to jointly administer energy efficiency programs (e.g. Enbridge Gas and Toronto Hydro are delivering joint programs in Toronto). Is HQD exploring cooperation possibilities with natural gas distributors to jointly administer energy efficiency programs? If not, why not?

Réponse:

L'AEÉ, responsable de ce programme, assume déjà cet arrimage.

1.8 For each home visit program, are all energy savings associated with jointly funded programs (e.g., with the AEÉ or the OEÉ) attributed to HQD, as part of lost revenues?

Réponse:

Oui.

1.8.1 If not, what proportion of the energy savings is attributed to HQD for each program?

Réponse:

Ne s'applique pas.

1.8.2 If yes, please comment on the appropriateness of attributing 100% of energy savings from a program that is jointly funded by partners and/or customers.

Réponse:

Le Distributeur est le seul de ces trois organismes devant présenter à la Régie de l'énergie l'impact de ses investissements en la matière et ce, autant dans le cadre de ses demandes tarifaires annuelles que lors des suivis de son plan d'approvisionnement.

Le traitement prévu pour ces programmes est le même que pour tous ses autres programmes d'économies d'énergie et suit une méthodologie déjà reconnue par la Régie. Le Distributeur croit légitime de s'attribuer la totalité des impacts de ses interventions, déduction faite des effets d'opportunisme.

1.9 Many lower income tenants in Quebec pay for their utilities as part of the rent (chauffage inclus). Has HQD considered future programs to benefit these tenants and to attribute energy savings from efficiency measures in the form of rent reductions? If not, why not?

Réponse:

Le Distributeur n'a pas planifié de programme spécifique pour cette clientèle à court terme. Ce sujet pourra faire l'objet de

discussion à la nouvelle table de consultation permanente auprès de la clientèle résidentielle.

- 1.10 Who is accountable for the overall administration of the two programs: the AEÉ or HQD? If there is joint accountability, please describe each party's role in detail.

Réponse:

C'est l'AEÉ qui est responsable de ce programme. Le Distributeur y contribue financièrement et professionnellement depuis 2003.

2. **Reference:** HQD-1, Document 1, pp 40-41, Section 4.1.3.1, which describes the AEÉ Energuides Lower Income Home Inspection Program; Appendix A: Low-Income Energy Efficiency Program, p. 3; HQD-3, Doc 2, p. 36.

Question:

- 2.1 Please explain the philosophy behind the inclusion of a more comprehensive home visit program, which targets deeper reductions.

Réponse:

Par ce volet, le Distributeur vise tout simplement à faciliter, auprès de cette clientèle, la réalisation des mesures d'économies d'énergie plus structurantes, souvent plus dispendieuses, et ayant un impact encore plus significatif sur leur facture électrique.

- 2.2 A similar program being proposed in Ontario requires no capital outlay for low-income participation in the program (see Appendix A, p. 3), unlike the HQD program, which requires a maximum of \$250, or 10% of the cost of required work.

- 2.2.1 Please justify the reasons for this capital outlay requirement, particularly in light of the fact one of HQD's own working group report conclusions regarding barriers to participation for lower income consumers was "peu de moyens pour acheter des produits économiseurs d'énergie" (HQD-3, Doc 2, p. 36).

Réponse:

Voir la réponse à la question 6.1 de HQD-6, Document 4 du dossier R-3519-2003.

2.2.2 Please comment on the possibility of reducing or removing this requirement should program participation not meet targeted levels.

Réponse:

Voir la réponse à la demande 2.2.1 précédente.

2.3 Describe in detail any customer education measures to be provided during the program delivery and follow-up.

Réponse:

Voir la réponse à la demande 12.3 de Union des consommateurs, HQD-5, Document 7.

2.4 Describe in detail any follow-up measures planned after the initial home visit.

Réponse:

Voir la réponse à la demande 1.4.1 précédente.

2.5 Does this program include an infiltrometer (or blower-door) test, as is the case in the regular Energide Home Inspections?

Réponse:

Oui, ce programme inclut deux tests d'infiltrométrie, tels qu'il est prévu dans le cadre du programme *Inspection énergétique ÉnerGuide*.

2.6 How is marketing/outreach to be carried out for this program?

Réponse:

Le démarchage prévu pour cette phase de rodage doit être effectué par les agents de livraison du programme Ménages à budget modeste de l'Agence de l'efficacité énergétique (voir lignes 15 à 17 à la page 9 de 18, de HQD-5, Document 1 du dossier R-3519-2003).

2.7 Are the marketing, outreach and education materials multilingual?

Réponse:

Le matériel de sensibilisation est surtout disponible en français, mais quelques brochures sont également disponibles en anglais. L'AEÉ distribue également du matériel en langue anglaise produit par l'OEEÉ et la SCHL.

2.7.1 If yes, in what languages are they available?

Réponse:

Voir la réponse à la demande 2.7 précédente.

2.7.2 If not, are there any plans to make multilingual materials available? Please specify.

Réponse:

Non, il n'est pas prévu de rendre disponible du matériel dans d'autres langues.

2.8 Are any inspections or renovations planned for 2004 within this program? If not, when will the inspections get underway?

Réponse:

Au 31 décembre 2004, environ 50 propriétaires ont manifesté le désir de participer au projet pilote. Seulement quelques inspections ont eu lieu avant le 31 décembre. Plusieurs sont prévues durant le mois de janvier 2005.

2.9 Please provide a detailed explanation and breakdown of (i) how the 4000 kWh number was derived as the estimate for the average savings associated with the AEÉ Energuide Lower Income Home Inspection Program; (ii) how the average cost of \$2,750 was derived (HQD-1, Doc 1, p. 40). Please reconcile your answers with answers provided in 1.1.

Réponse:

Les hypothèses à la base de ce gain et de ce coût unitaire moyen ont été présentées aux lignes 16 à 23, à la page 10 de 12, HQD-5, Document 1, Annexe B, dans le dossier R-3519-2003.

2.10 Is HQD currently managing the delivery of the pilot project?

Réponse:

Non, le Distributeur ne fait pas la gestion courante de ce projet pilote.

2.10.1 If not, who is managing the delivery?

Réponse:

L'AEÉ gère actuellement ce projet pilote.

2.10.2 Has HQD selected any program delivery agents for this program?

Réponse:

Non, le Distributeur n'a pas sélectionné d'agents de livraison spécifiquement pour ce projet pilote. Comme il est mentionné en réponse à la demande 2.6 précédente, l'AEÉ utilise les agents de livraison de son programme Ménages à budget modeste afin de sélectionner les clients potentiels. Puis, lorsque ceux-ci sont intéressés, ce sont les agents de livraison du programme *Inspection énergétique ÉnerGuide* qui réaliseront les deux inspections telles que prévues par ce programme.

2.10.3 If yes, please provide the list of agents.

Réponse:

Ne s'applique pas.

2.10.4 If not, please describe HQD's plans with respect to managing the delivery of the program.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2.10.2 précédente.

2.10.5 Where is the pilot project being offered?

Réponse:

Ce projet pilote est offert de concert avec les agents de livraison dans les régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-nationale, Estrie, Montréal et Mauricie.

2.10.6 When will the program be available on a province-wide basis?

Réponse:

Ce volet du programme sera déployé à l'échelle provinciale en 2005, si les résultats du projet pilote sont concluants.

2.10.7 Please describe in detail HQD's expansion plans with respect to the program.

Réponse:

Le Distributeur et l'AEÉ analyseront au 1^{er} semestre 2005, les résultats de cette phase de rodage. Si les résultats confirment les hypothèses et paramètres qu'a déposés le Distributeur dans le dossier R-3519-2003 (HQD-5, document 1, annexe B, pages 9 à 12), ce dernier reconduirait jusqu'en 2010 ses investissements dans ce volet tels que présentés à la réponse à la demande 1.1.

2.11 How long do the benefits of this program last? What is the recommended time lapse between home inspections? Please specify.

Réponse:

Le Distributeur a retenu une durée de vie moyenne de trente ans pour les mesures d'économies d'énergie réalisées dans le cadre de ce volet de ce programme. Sur son site Internet, l'OEE mentionne qu'un client a jusqu'à 18 mois pour réaliser la deuxième inspection qui confirme ou non l'amélioration de la cote énergétique obtenue après la réalisation des travaux suite aux recommandations découlant de la première inspection.

3 **Reference:** HQD-1, Document 1, pp 41-44, Section 4.1.4, which describes the AEÉ Lower Income Home Visit Program

Question:

3.1 Describe in detail any customer education measures provided during the program delivery and follow-up.

Réponse:

Depuis l'automne 2004, l'agent de livraison effectue le Diagnostic énergétique Mieux consommer du Distributeur lors de sa visite chez le client. Lorsque le client n'est pas éligible, le conseiller lui fournit un ensemble de documents et complète un formulaire faisant état des conseils formulés et des produits installés.

3.2 Describe in detail any follow-up measures after the initial home visit.

Réponse:

Voir la réponse à la demande 1.4.1 précédente.

3.3 How is marketing/outreach carried out for this program?

Réponse:

Le Distributeur contribue au financement de la promotion de ce programme. Celle-ci est réalisée par l'AEÉ et par ses agents de livraison qui doivent la déployer dans la région qu'ils desservent.

3.4 Are the marketing, outreach and education materials multilingual?

Réponse:

Voir la réponse à la question 2.7.

3.4.1 If yes, in what languages are they available?

Réponse:

Voir la réponse à la demande 3.4 précédente.

3.4.2 If not, are there any plans to make multilingual materials available? Please specify.

Réponse:

Voir la réponse à la demande 2.7.2.

3.5 Please provide a detailed explanation and breakdown of (i) how the 821 kWh, 205 kWh and 684 kWh were derived as the estimate for the average savings associated with the AEÉ Lower Income Home Visit Program for TAE visits, non-TAE visits, and programmable thermostat installation, respectively; (ii) how the average costs of \$280 and \$70 were derived for TAE and non-TAE visits, respectively. Please reconcile your answers with answers provided in 1.1.

Réponse:

Les hypothèses à la base de ces gains et coûts unitaires ont été présentées aux pages 4 et 6 de 12, HQD-5, Document 1, Annexe B, du dossier R-3519-2003.

3.6 As detailed in HQD-1, Doc 1, p. 42, HQD in R-3519-2004, increased its financial contribution in order to ensure that the program is available province-wide.

3.6.1 Please describe where the program is currently available in Quebec.

Réponse:

Ce programme est actuellement offert dans toutes les régions administratives du Québec, sauf celle du Nord du Québec.

3.6.2 Please provide the list of program delivery agents by territory.

Réponse:

Cette liste est disponible sur le site Internet de l'AEÉ, à l'adresse suivante : <http://www.aee.gouv.qc.ca>.

3.6.3 What are the future expansion plans for the program?

Réponse:

Le Distributeur et l'AEÉ évalueront en 2005 l'expérience du déploiement provincial effective depuis septembre 2004. S'il y a lieu, ils décideront alors de réviser les paramètres du programme.

3.7 How long do the benefits of this program last? What is the recommended time lapse between home inspections? Please specify.

Réponse:

Le Distributeur a retenu 12 ans comme durée de vie moyenne des mesures implantées pour ce programme. Il n'y a pas de délais recommandés entre les visites dans ce programme puisqu'il n'y en a qu'une, sauf pour les ménages utilisant des plinthes électriques pour le chauffage de leurs locaux, plinthes contrôlées par un thermostat mural non électronique. Ces clients sont éligibles au volet Installation gratuite de thermostats électroniques. Les délais alors convenus entre l'AEÉ et les entrepreneurs - électriciens qu'elle a qualifiés l'été dernier sont les suivants :

- **les entrepreneurs - électriciens doivent prendre contact avec le client référé par l'agent de livraison pour fixer la date de la visite à domicile dans un délai maximal de deux semaines après la réception du nom des clients et des consentements requis; et,**
- **ils doivent réaliser l'installation proprement dite dans un délai maximal de trois semaines après la prise de rendez-vous.**

4 **Reference:** HQD-1, Doc 1, p. 21, Table 3.2; p. 22, Table 3.3; p. 23, Table 3.4; p. 25, Table 3.5; p. 94, Table 5.3; as well as in HQD-2, Doc 1, Annexe 1, pp. 4-6, Tables 1-3; HQD-1, Document 1, p. 41; and R-3519-2003, HQD-5, Document 1, p. 12, Table 2.

Question:

4.1 In R-3519, HQD-5, Document 1, p. 12, Table 2, in March 2004, HQD planned to spend \$0.5 million on the AEÉ Energuide Lower Income Home Inspection Program. Unfortunately, the budget tables in the current filing do not provide a breakdown for this specific program.

4.1.1 Please explain if the \$0.5 million has been spent on the program and how it has been spent.

Réponse:

Le Distributeur a fourni les détails de ce 0,5 M\$ au tableau B-2, à la page 12 de 12, HQD-5, Document 1, Annexe B, dans le dossier R-3519-2003.

- 4.1.2 Please explain why there is no breakdown for the AEÉ Energuide Lower Income Home Inspection program for 2005, nor for 2005-2010, particularly given that 13,325 inspections and 11,326 renovations are planned as part of the program (according to HQD-1, Document 1, p. 41).

Réponse:

Afin d'alléger la preuve, le Distributeur n'avait pas jugé bon d'inclure les détails à la base de l'objectif précité. Il l'a établi à partir du tableau B-2 à la page 12 de 12, de HQD-5, Document 1, Annexe B, de R-3519-2003. En effet, il a projeté jusqu'en 2010 inclusivement, les prévisions commerciales et budgétaires retenues alors pour l'année 2006.

- 4.1.3 Please provide an additional line item specifically for the AEÉ Energuide Lower Income Home Inspection in HQD-1, Doc 1, p. 21, Table 3.2; p. 22, Table 3.3; p. 23, Table 3.4; p. 25, Table 3.5; p. 94, Table 5.3; as well as in HQD-2, Doc 1, Annexe 1, pp. 4-6, Tables 1-3.

Réponse:

Voir les tableaux aux pages suivantes.

EXTRAIT DU TABLEAU 3.2
PRÉVISION BUDGÉTAIRE ANNUELLE DU DISTRIBUTEUR POUR LE PGEÉ 2003-2010 (EN M\$) – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes / activités	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL 2003-2010
Marché résidentiel									
Diagnostic résidentiel	2,7	8,0	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	60,7
Novoclimat de l'AEÉ	0,3	1,2	7,3	11,0	16,7	2,5	4,4	7,4	50,8
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	0,2	1,3	11,2	16,2	18,9	22,8	23,1	23,2	117,0
Inspection énergétique Énerguide de l'AEÉ	0,2	0,8	8,6	10,8	13,6	17,5	17,8	17,9	87,3
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste	0,0	0,5	2,7	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	29,8
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	0,4	2,1	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	19,8
Volet 1 - Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)	0,4	1,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	12,1
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	0,0	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	7,7
Rénovation énergétique des habitations à loyer modique	0,0	0,0	0,7	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	4,4
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	0,4	5,7	11,5	12,0	11,3	11,5	11,5	11,5	75,4
Sous-total Marché résidentiel	4,1	18,4	42,0	51,2	58,8	48,7	50,9	54,0	328,2

Source du document initial : HQD-1, Document 1, page 21 de 96 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 3.3
PRÉVISION BUDGÉTAIRE ANNUELLE DES CLIENT ET DES PARTENAIRES POUR LE PGEÉ 2003-2010 (EN M\$) – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes / activités	2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		TOTAL 2003-2010		
	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	Clients	Partenaires	
Marché résidentiel																			
Diagnostic résidentiel	0,3	0,0	2,0	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,0	0,0	1,8	0,0	1,6	0,0	1,3	0,0	13,5	0,0	
Novoclimat de l'AEÉ	1,3	0,7	2,3	0,6	3,4	0,7	5,5	0,7	8,2	0,7	0,8	0,7	1,7	0,7	3,1	0,7	26,3	5,3	
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	1,3	0,4	6,8	1,1	6,7	4,4	8,3	5,6	10,0	5,9	12,5	6,5	12,5	6,5	12,5	6,5	70,5	37,0	
Inspection énergétique Énerguide de l'AEÉ	1,3	0,4	6,8	1,0	6,4	3,5	7,8	3,8	9,5	4,2	12,0	4,7	12,0	4,7	12,0	4,7	67,7	27,1	
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,9	0,5	1,8	0,5	1,8	0,5	1,8	0,5	1,8	0,5	1,8	2,8	9,9	
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	3,2	
Volet 1 - Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	3,2	
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Rénovation énergétique des habitations à loyer modique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	1,0	0,0	
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	0,0	0,0	3,2	0,0	4,0	0,3	4,3	0,3	4,7	0,3	4,7	0,3	4,8	0,3	4,8	0,3	30,4	1,5	
Sous-total Marché résidentiel	2,9	1,4	14,3	2,1	16,3	5,7	20,4	6,9	25,1	7,3	20,0	7,9	20,7	7,9	21,9	7,9	141,7	47,0	

Source du document initial : HQD-1, Document 1, page 22 de 96 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 3.4
IMPACTS ÉNERGÉTIQUES POUR LE PGEÉ 2003-2010 (EN GWH IMPLANTÉS) – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes / activités	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marché résidentiel								
Diagnostic résidentiel	0	43	87	130	169	208	247	280
Novoclimat de l'AEÉ	2	6	20	43	78	80	85	94
Inspection énergétique ÉnerGuide avec l'AEÉ	2	10	31	59	92	130	169	208
Inspection énergétique Énerguide de l'AEÉ	2	10	27	47	71	101	132	162
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste	0	0	5	13	21	29	37	45
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	2	7	14	20	26	33	39	45
Volet 1 - Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)	2	6	11	15	19	24	28	32
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	0	1	3	5	7	9	11	13
Rénovation des habitations à loyer modique	0	0	1	2	3	4	5	6
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	0	34	85	145	200	257	313	369
Sous-total Marché résidentiel	6	100	238	399	568	711	857	1000

Source du document initial : HQD-1, Document 1, page 23 de 96 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 3.5
BUDGET 2005 DU DISTRIBUTEUR POUR LE PGEÉ 2003-2010 PAR POSTE BUDGÉTAIRE (M\$) – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes / activités	Développement, outils et formation	Gestion	Aide financière	Communication	TOTAL
Marché résidentiel					
Diagnostic résidentiel	1,3	2,2	0,0	4,8	8,3
Novoclimat de l'AEÉ	0,0	0,4	6,6	0,4	7,3
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	0,2	0,8	9,8	0,5	11,2
Inspection énergétique Énerguide avec l'AEÉ	0,0	0,5	7,6	0,5	8,6
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste	0,2	0,3	2,2	0,0	2,7
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	0,2	0,3	2,4	0,0	2,9
Volet 1 - Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)	0,1	0,2	1,5	0,0	1,7
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	0,1	0,1	0,9	0,0	1,1
Rénovation énergétique des habitations à loyer modique	0,3	0,1	0,2	0,1	0,7
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	1,0	1,1	7,4	2,0	11,5
Sous-total Marché résidentiel	3,0	4,9	26,3	7,7	42,0

Source du document initial : HQD-1, Document 1, page 25 de 96 (incluant les notes de bas de tableaux)

**EXTRAIT DU TABLEAU 5.3
RÉSULTATS DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DU PGÉE PÉRIODE 2005-2010 – MARCHÉ RÉSIDENTIEL**

en M\$ actualisés de 2005	CTR	TP	TNT
Marché résidentiel			
Diagnostic résidentiel	94,2	112,5	(2,3)
Novoclimat de l'AEÉ	34,3	53,2	(5,6)
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	42,0	106,0	(12,3)
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	28,3	73,0	(5,9)
Inspection énergétique - Volet ménages à budget modeste	13,7	33,0	(6,4)
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	7,8	20,4	(7,9)
Volet 1 - Couverture provinciale de l'AEÉ	5,4	13,6	(4,4)
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	2,4	6,8	(3,5)
Rénovation énergétique des HLM	1,5	3,5	(1,4)
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	116,4	144,0	(4,5)
Sous-total Marché résidentiel	296,2	439,6	(34,1)

Source du document initial : HQD-1, Document 1, page 94 de 96 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 1
RÉPARTITION DES BUDGETS INITIAL ET PRÉVU EN 2004,
ET DES DÉPENSES RÉALISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2004 – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes	Budget (2004) R-3519 / Prévion (septembre 2004)										Dépenses (au 30 septembre 2004)				
	Développement outils et formation		Gestion		Aide financière		Commercia- lisation		TOTAL		Développement outils et formation	Gestion	Aide financière	Commerci- alisation	TOTAL
	Budget (en M\$)	Prévion (en M\$)	Budget (en M\$)	Prévion (en M\$)	Budget (en M\$)	Prévion (en M\$)	Budget (en M\$)	Prévion (en M\$)	Budget (en M\$)	Prévion (en M\$)					
Programmes du marché résidentiel															
Diagnostic énergétique personnalisé	2,0	1,1	0,8	2,0	0,0	0,0	0,8	5,0	3,5	8,0	0,7	0,7	0,0	0,8	2,2
Thermostat - marché existant	0,2	0,1	0,0	0,1	3,2	2,3	0,8	0,9	4,2	3,4	0,1	0,1	0,5	0,3	0,9
Thermostat - nouvelle construction	0,1	0,0	0,0	0,1	1,6	1,6	0,2	0,1	1,9	1,9	0,0	0,1	2,4	0,1	2,6
Minuteriers de piscine	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	0,0	0,5	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Novoclimat - AEÉ	0,0	0,0	0,1	0,2	1,1	0,6	0,0	0,4	1,2	1,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Inspection énergétique ÉnerGuide - AEÉ	0,0	0,2	0,1	0,3	1,2	0,4	0,0	0,5	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Inspection énergétique Énerguide de l'AEÉ		0,0		0,1		0,2		0,5		0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Inspection énergétique - Volet Mén. à budget modeste		0,1		0,1		0,3		0,0		0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ménages à budget modeste - AEÉ	0,0	0,3	0,1	0,3	2,0	1,6	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Volet #1 - Couverture provinciale par l'AEÉ		0,1		0,1		1,0		0,0		1,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Volet #2 - Installation grat. de thermostats électroniques		0,3		0,1		0,5				0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Habitations à loyer modique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits Mieux Consommer - Energy Star	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total	2,4	1,7	1,1	3,0	9,3	6,7	2,1	7,0	14,9	18,4	0,9	1,0	3,2	1,3	6,5

Source du document initial : HQD-2, Document 1, Annexe 1, page 4 de 8 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 2
ÉCARTS ENTRE LE BUDGET PRÉVU EN 2004,
ET DES DÉPENSES RÉALISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2004 – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes	Écarts (\$) - Prévion annuelle vs dépenses (au 30 septembre 2004)					Écarts (%) - Prévion annuelle vs dépenses (au 30 septembre 2004)				
	Développement outils et formation	Gestion	Aide financière	Commercia-lisation	TOTAL	Développement outils et formation	Gestion	Aide financière	Commercia-lisation	TOTAL
Programmes du marché résidentiel										
Diagnostic énergétique personnalisé	0,4	1,2	0,0	4,2	5,8	66%	37%	-	16%	28%
Thermostat - marché existant	0,0	0,0	1,8	0,7	2,5	107%	100%	22%	26%	27%
Thermostat - nouvelle construction	0,0	0,0	-0,7	0,1	-0,7	89%	87%	145%	54%	134%
Minuteriers de piscine	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	116%	61%	32%	68%	48%
Novoclimat - AEÉ	0,0	0,2	0,6	0,3	1,0	128%	9%	4%	21%	14%
Inspection énergétique ÉnerGuide - AEÉ	0,1	0,3	0,4	0,3	1,1	13%	9%	0%	25%	12%
Inspection énergétique Énerguide de l'AEÉ	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	57%	20%	0%	26%	20%
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste	0,1	0,1	0,3	0,0	0,5	0%	0%	0%	-	0%
Ménages à budget modeste - AEÉ	0,2	0,2	1,4	0,0	1,9	6%	4%	13%	24%	11%
Volet #1 - Couverture provinciale par l'AEÉ	0,1	0,1	0,8	0,0	1,0	19%	7%	21%	24%	20%
Volet #2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	0,3	0,1	0,5	0,0	0,9	0%	0%	0%	-	0%
Habitations à loyer modique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-
Produits Mieux Consommer - Energy Star	0,1	-	-	0,0	0,1	0%	0%	-	-	0%
Sous-total	0,8	2,0	3,5	5,6	11,9	53%	33%	-48%	19%	35%

Source du document initial : HQD-2, Document 1, Annexe 1, page 5 de 8 (incluant les notes de bas de tableaux)

EXTRAIT DU TABLEAU 3
RAPPORT DE SUIVI D'IMPLANTATION DU PGEÉ EN 2004,
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2004 – MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Programmes	Économie unitaire Réel (kWh)	Aide financière par participant Réel (\$)	Prévisions 2004			Réalizations au 30 septembre 2004			Pourcentage de réalisation (%)		
			Participants nets	Économies (GWh)	Budget (en M\$)	Participants nets	Économies (GWh)	Dépenses (en M\$)	Participants nets	Économies	Budget
Programmes du marché résidentiel											
Diagnostic énergétique personnalisé (Ménages participants)	173	s.o.	249 999	43	8,0	56 749	9,8	2,2	23%	23%	28%
Thermostat - marché existant (Thermostats)	114	12	262 571	19	3,4	44 214	5,0	0,9	17%	26%	27%
Thermostat - nouvelle construction (Thermostats installés)	146	37	41 190	6	1,9	66 823	6,9	2,6	162%	116%	134%
Minuteriers de piscine (Minuteriers)	898	10	20 000	9	0,3	17 734	15,9	0,1	89%	177%	48%
Novoclimat - AEE (Bâtiments crédités au concept)	6159	237	635	4	1,2	427	2,6	0,2	67%	66%	14%
Inspection énergétique ÉnerGuide - AEE (Inspections A et B)	1608	s.o.	5 245	8	1,3	2 741	4,4	0,2	36%	55%	12%
Inspection énergétique Énerguide de l'AEE			5 120		0,8			0,2			12%
Inspection énergétique - Volet Ménages à budget modeste			125		0,5			0,0			0%
Ménages à budget modeste - AEE	769	190	7 300	5	2,1	3 240	2,5	0,2	64%	50%	11%
Volet #1 - Couverture provinciale par l'AEE			5 100		1,2	3 240	2,5	0,2	64%		11%
Volet #2 - Installation gratuite de thermostats électroniques			2 200		0,9	0	0,0	0,0	-	-	-
Habitations à loyer modique	-	-	-	0	0,0	-	-	0,0	-	-	-
Produits Mieux Consommer - Energy Star	-	-	-	-	0,1	-	-	0,0	-	-	0%
Sous-total				94	18,4		47,2	6,5		50%	35%

Source du document initial : HQD-2, Document 1, Annexe 1, page 6 de 8 (incluant les notes de bas de tableaux)

- 5 **Reference:** HQD-1, Document 1, pp. 41-44, and HQD-1, Doc 1, p. 21, Table 3.2; p. 22, Table 3.3; p. 23, Table 3.4; p. 25, Table 3.5; p. 94, Table 5.3; as well as in HQD-2, Doc 1, Annexe 1, pp. 4-6, Tables 1-3

Question:

- 5.1 Similarly, it would be useful to see a breakdown of the AEÉ Lower Income Home Visit Program, for the following subprograms: (i) TAE, (ii) TAE with electronic thermostat (iii) non TAE. This additional breakdown is justified given that the description of the AEÉ Lower Income Home Visit Program implied that each sub-program has different costs and savings associated with it.

Réponse:

Tel que présenté dans la demande d'approbation d'un budget additionnel dans le dossier R-3519-2003, le programme « Ménages à budget modeste de l'AEÉ » ne comporte que deux volets et non trois. Les détails de ces deux volets ont été présentés en réponse à la demande 1.1.

- 5.1.1 Please provide three additional line items specifically for the AEÉ Lower Income Home Visit sub-programs, (i) TAE, (ii) TAE with electronic thermostat, and (iii) non TAE (as well as the total for the whole program as already included) in HQD-1, Doc 1, p. 21, Table 3.2; p. 22, Table 3.3; p. 23, Table 3.4; p. 25, Table 3.5; p. 94, Table 5.3; as well as in HQD-2, Doc 1, Annexe 1, pp. 4-6, Tables 1-3.

Réponse:

Les lignes demandées ont été ajoutées aux tableaux révisés en réponse à la demande de renseignement 4.1.3 précédente.

- 5.2 According to HQD-2, Document 1, Annexe 1, p. 6, Table 3, it appears that the number of home visits accomplished by September 30, 2004 for the AEÉ Lower Income Home Visit Program, was 3,240. Please confirm that this is the case. If not, please explain the significance of the 3,240 figure and provide the number of home visits to date as well as the projected number for 2004.

Réponse:

Le programme est saisonnier. Environ 1 800 visites ont été effectuées de janvier à avril 2004. Quelques 3 300 visites sont prévues pour la période allant de septembre à décembre 2004. Au 31 décembre 2004, les données préliminaires indiquent que ces visites sont réalisées.

6 Reference: HQD-2, Document 1, p. 20, Table 3.1

Question:

6.1 Table 3.1 indicates that the level of satisfaction with the AEÉ Lower Income Home Visit Program was forthcoming. Can you please provide this number? If not, when will it be available?

Réponse:

L'AEÉ n'a pas effectué d'étude sur la satisfaction de la clientèle participante à ce programme depuis 2002. Le niveau de satisfaction alors obtenu était de 90 %.

7 Reference: HQD-1, Document 1, p. 25, Table 3.5; HQD-3, Document 2, p. 36

Question:

7.1 Why is the 2005 communications budget for the AEÉ Lower Income Home Visit Program at \$0.0?

Réponse:

L'AEÉ n'a pas demandé au Distributeur de budget pour des besoins explicites de communication pour ce programme. Si besoin il y a, l'AEÉ pourrait utiliser une partie des 350 k\$ que le Distributeur lui versera cette année en contribution aux coûts fixes des deux volets de ce programme.

7.2 Reconcile a zero communications budget with the finding for the "Diagnostic Énergétique Résidentiel" working group that one of the barriers to participation in energy efficiency programs was "trop complexe et besoin de plus de renseignements" (HQD-3, Doc 2, p. 36).

Réponse:

Lors de l'évaluation annuelle conjointe de ce programme, l'AEÉ et le Distributeur verront à ajuster le cas échéant, ce poste budgétaire.

- 7.2.1 If this statement of excess complexity and need for more information relates to a barrier for the lower-income customer, then what is HQD doing to help customers to overcome the barrier?

Réponse:

L'évaluation prochaine des volets additionnels mis en place à l'automne 2004 par l'AEÉ, guidera le Distributeur à savoir si ces efforts déployés sont satisfaisants ou non pour cette clientèle.

- 7.2.2 If the statement relates to the consultative committee's need for more information on the barrier, what has been done to learn more about the needs and barriers to participation for lower income consumers?

Réponse:

Voir la réponse à la demande 7.2.1 précédente.

- 8 **Reference:** R-3519-2003, HQD-5, Document 1, p. 8, lines 4-14

Question:

8.1 In our research experience, there is some variation in the AEÉ Lower Income Home Visit Program measures among delivery organizations. In R-3519-2004, the Distributor indicated that in order to ensure a uniform quality of service and to train program delivery agents, HQD and the AEÉ planned to develop information kits to distribute, as well as energy saving products to install during TAE and non-TAE visits. HQD also asked for another \$150k for 2004 and \$200k per year thereafter in the context of the need for such short-term changes.

- 8.1.1 Has HQD followed through on its commitment to develop information kits to distribute, as well as energy saving products to install during TAE and non-TAE visits?

Réponse:

Oui, le Distributeur a donné suite à son engagement.

8.1.2 If yes, please describe what has been done so far in this respect and what remains to be accomplished.

Réponse:

Afin d'assurer une plus grande uniformité de l'information fournie, l'utilisation du diagnostic Mieux consommer doit être faite dans toutes les visites. Le diagnostic contient un ensemble de conseils judicieux favorisant un plus grand impact des interventions.

Lors de ces visites, deux brochures d'information, « Soyons éconergétiques : chaque geste compte » et « L'énergie à la maison : des réponses à vos questions! » sont également distribuées. Le Distributeur a également entrepris des démarches avec un distributeur de produits éconergétiques (RCR) afin de faire bénéficier les organismes de prix plus intéressants pour leurs produits installés.

En 2005, le Distributeur et l'AEÉ ont également envisagé de produire des fiches sommaires sur les conseils apparaissant dans le diagnostic personnalisé.

Finalement, le Distributeur et l'AEÉ n'ont pas défini un kit de produits économiseurs à installer uniforme pour les clients TAE et non TAE, puisque les besoins de chaque ménage visité sont différents.

8.1.3 If not, please explain why not. Please describe when this work will be undertaken.

Réponse:

Ne s'applique pas.

8.1.4 If not, please explain how the \$150k was spent in 2004.

Réponse:

Voir le tableau qui suit.

TABLEAU
UTILISATION PAR L'AEÉ DE LA CONTRIBUTION DU DISTRIBUTEUR
AUX COÛTS FIXES DU PROGRAMME MÉNAGES À BUDGET MODESTE

	2004	2005
Formation du personnel	15 k\$	20 k\$
Publication	10 k\$	15 k\$
Développement, outil de soutien	45 k\$	20 k\$
Gestion	80 k\$	145 k\$
Total	150 k\$	200 k\$

- 9 **Reference:** HQD-1, Document 1, pp 44-47, section 4.1.5 which pertains to Social Housing Renovations

Preamble: This year, HQD is introducing an energy efficient renovation program for Social Housing (HLM). In Ontario, recent studies have shown that (i) only 17% of lower-income consumers live in social housing; (ii) there is a tremendous shortage of social housing.

Question:

9.1 Has HQD undertaken a similar study in Quebec?

Réponse:

Non, le Distributeur n'a pas amorcé d'étude similaire au Québec. La responsabilité de réaliser des études sur la disponibilité des logements sociaux n'appartient pas au Distributeur.

9.2 What percentage of lower-income consumers live in social housing in Quebec?

Réponse:

Selon des données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, compilées par l'Institut de la statistique du Québec, il y avait, en 2000, 582 476 unités familiales à faible revenu avant impôt au Québec,

représentant 18,4 % des unités familiales. L'information se trouve à la référence suivante :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/mfirtot00.htm.

Le Distributeur n'est pas en mesure d'indiquer le nombre total de ménages à faible revenu vivant en logement social au Québec. Il peut toutefois fournir l'information suivante provenant du rapport annuel de gestion 2003 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) : le nombre de ménages québécois ayant bénéficié d'une aide au logement social, communautaire et abordable de la part de la SHQ, en 2003, s'est élevé à 230 284, se répartissant comme suit :

- Logement à but non lucratif public et privé (HLM) : 73 056
- Supplément au loyer : 16 677
- Allocation-logement : 138 822
- Logements livrés en 2003 dans le cadre
d'*AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* : 1 729

9.3 Is there a shortage of social housing in Quebec? Please explain and quantify if possible.

Réponse:

Le Distributeur n'est pas en mesure de répondre à cette question qui ne relève pas de sa responsabilité.

10 Reference: HQD-1, Document 1

Question:

10.1 In addition to the two lower-income home visit programs and the social housing (HLM) renovation program, what other programs specifically target lower-income consumers?

Réponse:

Le volet Logement social du programme *Novoclimat* cible également les ménages à budget modeste.

10.2 Which, if any, programs are specifically targeted to senior citizens?

Réponse:

Le Distributeur n'a actuellement aucun programme qui cible spécifiquement les personnes âgées.

10.2.1 Please provide information about the results of all such programs and specify the participation rate for senior citizens.

Réponse:

Ne s'applique pas. Voir la réponse à la demande de renseignement 10.2 précédente.

11 Reference: HQD-2, Document 1, p. 5, lines 15-18

Question:

11.1 In the review of the 2004 PGEÉ, HQD notes that it anticipates reaching only 85% of target energy savings, but spending 100% of the target budget. Please explain in detail why the energy savings targets were not achieved while the full budget was spent.

Réponse:

Tel que mentionné aux pages 11 et 17 de HQD-2, Document 1, le budget du *Programme Initiatives C.I.* a été considérablement réduit puisque l'aide financière à verser en 2004 est moindre que prévu. Cette baisse de 5,1 M\$ en aide financière est directement reliée à une baisse des économies d'énergie pour ce programme. En contrepartie, le budget de promotion du programme de diagnostic énergétique clientèle résidentielle a été considérablement augmenté, 4,5 M\$, pour assurer l'atteinte des objectifs de ce programme. De plus, le budget de communication dans le tronc commun a été augmenté de 2 M\$ de façon à accentuer la sensibilisation de la clientèle résidentielle à l'efficacité énergétique et pour soutenir les programmes.

Cette réallocation des budgets à l'intérieur de l'enveloppe globale respecte le principe de flexibilité budgétaire approuvé par la Régie.

12 Reference: HQD-2, Document 1, p. 12, section 2.2.1, and HQD-2, Document 1, Annexe 1, p. 5, Table 2

Preamble: The review of the 2004 PGEÉ, HQD notes that even though only

\$15 million of the total PGEÉ budget of \$41.8 million was spent by September 30, 2004, the PGEÉ target spending was still 100% because an important part of the energy efficiency activities take place during the Autumn months (HQD-2, Doc 1, p. 12, section 2.2.1). Nonetheless, we have noted that only 11% of the AEÉ Lower Income Home Visit Program was spent by September 30, 2004 or \$0.2 million out of \$2.1 million (HQD-2, Doc 1, Annexe 1, p. 5, Table 2).

Question:

12.1 Given that total residential spending was at 35% for the PGEÉ as of September 30, 2004, is the AEÉ Lower Income Home Visit Program targeted spending still on track?

Réponse:

À la lumière des derniers résultats obtenus de l'AEÉ, le Distributeur considère que ce budget sera pleinement utilisé.

12.2 Please explain why the September 30, 2004 expenses to budget ratio of 11% for the AEÉ Lower Income Home Visit Program among the very lowest of the active energy efficiency programs.

Réponse:

Le programme budget modeste est un programme saisonnier, qui s'échelonne du mois de septembre au mois de mars. C'est à partir de l'automne que se fait l'installation des produits et équipements d'économie d'énergie (calfeutrage des portes et des fenêtres, coupe-froid, abaissement de la température du chauffe-eau, etc.). Ainsi, les visites commencent à la fin septembre. De plus, l'Agence de l'efficacité énergétique facture le Distributeur à tous les 4 mois. La dernière facture, reçue en décembre, couvre la période du mois de septembre au mois de décembre. Par conséquent, la majorité des dépenses sont facturées à Hydro-Québec Distribution à la fin de l'année pour ce programme.

13 **Reference:** HQD-1, Document 1, p. 95, Table 5.4

Preamble: Generally accepted regulatory practice involves the matching of benefits and costs for energy efficiency on a class basis, together with a reasonable allocation of general costs (tronc commun) per customer class.

Question:

13.1 Please explain in detail how HQD allocates the costs and benefits of the PGEÉ per customer class, as well as how the general costs are allocated.

Réponse:

Tel que mentionné à la page 21 de la pièce HQD-8, Document 1, de la demande R-3492-2002-Phase 2, le coût du PGEÉ dans la méthode de répartition du coût du service du Distributeur est attribué à l'ensemble des catégories de consommateurs sur la base du coût de la fourniture, étant donné que les programmes d'économies d'énergie permettent de réduire la demande d'électricité, ce qui limite le coût d'approvisionnement et que les bénéficiaires de ce coût évité d'approvisionnement sont l'ensemble des consommateurs.

Les montants d'amortissement (coût de prestation) et les frais reportés (base de tarification) relatifs à ces programmes sont identifiés séparément dans la fonction « Ventes et commercialisation » pour être ensuite répartis de façon distincte au prorata de la fourniture patrimoniale et postpatrimoniale. Dans le cadre du dossier R-3541-2004, la répartition pour l'année 2005 des montants d'amortissement est présenté à la colonne 19 du tableau 25B et celle des frais reportés, et à la colonne 18 du tableau 24B. Il est à noter que la part relative au contrats spéciaux est déterminée avant rabais et les tarifs de gestion de la consommation ne sont pas pris en compte.

14 Reference: HQD-1, Document 1

Question:

14.1 Please provide a complete breakdown of (i) the assets associated with each PGEÉ program; (ii) their value; (iii) their owner (e.g. HQD, a leasing company, the customer); (iv) whether they are included in the rate base or not.

Réponse:

- i) Les actifs (investissements) associés à chaque programme du PGEÉ pour chacune des années de la période 2003 à 2010, ont été présentés au Tableau 3.2 de HQD-1, Document 1, Page 21 de 96, pour le Distributeur et au Tableau 3.3 de HQD-1, Document 1, Page 22 de 96 pour les clients et les partenaires.

Les actifs du Distributeur consistent en les sommes portées dans le compte de frais reportés autorisé en vertu de la décision D-2002-25 de la Régie, qui incluent essentiellement les éléments de coût suivants : planification, conception et développement, outils et gestion des programmes, formation, aide financière et communication, de même que les frais d'audience.

- ii) La valeur non amortie des actifs du Distributeur associés à chaque programme du PGEÉ au 31 décembre 2005, est présentée au tableau ci-dessous. Le Distributeur ne dispose pas de cette information pour les clients et partenaires.

- iii) Voir la réponse i)

- iv) Tous les investissements relatifs au PGEÉ du Distributeur sont inclus dans la base de tarification. Ils sont inclus dans les tarifs de la façon suivante :
 - Par voie d'amortissement inclus dans les frais d'exploitation ;
 - Par le coût du capital appliqué à la base de tarification (solde non amorti).

PGEÉ 2003-2010
Prévision du solde non amorti au 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

Programmes / activités	Solde non amorti 31 déc. 2005
Marché résidentiel	
Diagnostic résidentiel	16,4
Novoclimat de l'AEÉ	8,4
Inspection énergétique ÉnerGuide de l'AEÉ	12,4
Volet général	9,3
Volet Ménages à budget modeste	3,1
Ménages à budget modeste de l'AEÉ	4,8
Volet 1 - Couverture provinciale par l'AEÉ (6 200 visites/an)	3,0
Volet 2 - Installation gratuite de thermostats électroniques	1,8
Rénovation énergétique des habitations à loyer modique	0,7
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	16,3
Sous-total Marché résidentiel	59,1
Marchés commercial et institutionnel	
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments	21,2
Promotion de produits Mieux consommer - Energy Star	13,3
Sous-total Marchés CI	34,5
Marché petites et moyennes industries	
Appui aux initiatives - Systèmes industriels	10,4
Sous-total Marché PMI	10,4
Marché grandes industries	
Programme d'analyse et de démonstration industrielles - Grandes Entreprises (PADIGE)	1,6
Programme d'initiatives industrielles - Grandes entreprises (PIIGE)	10,9
Sous-total Marché GI	12,5
Tronc commun	
Planification et conception	4,7
Communication	14,3
Suivi et évaluation	2,1
IDÉE	2,2
PISTE	4,7
Consultation permanente	0,5
Réglementation	0,9
Sous-total Tronc commun	29,4
TOTAL	146,6
<i>Contingence</i>	8,6
<i>Frais d'emprunt capitalisés</i>	4,2
GRAND TOTAL	159

Note 1 : Une contingence de 10 % est appliquée aux programmes des marchés résidentiel, affaires, et grandes industries

Note 2 : L'année 2003 inclut les dépenses de 2002 (Référence R-3473-2001, HQD-3, Document 1, Page 4 de 5)

Note 3 : Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis